

- prestations d'une aide financière et technique en vue du renforcement d'organisations ouvrières. On pourrait s'inspirer de programmes comme ceux que le Congrès du travail du Canada a mis en oeuvre avec l'aide de l'ACDI au Belize et en Jamaïque (création d'instituts de recherche sur les syndicats).
- encouragement de la collaboration entre les organismes canadiens de recherche et de consultation sur les droits de la personne et leurs homologues étrangers dans le cadre de programmes d'échange et de recherche.
- création d'un programme de recherche coopérative Canada-Amérique latine sur les institutions législatives. À la longue, ce programme pourrait aboutir à la création d'un réseau d'assistance technique et de recherche législative latino-américain (25:41 à 67).

Il y a d'autres secteurs de coopération prometteurs, comme la création de postes d'ombudsman chargés de défendre les droits de la personne, le fédéralisme, le renforcement des institutions judiciaires, la primauté du droit, la participation des gouvernements locaux et les médias. Le gouvernement et le Parlement du Canada devraient songer à créer leurs propres programmes. Ainsi, la Direction de la coopération institutionnelle et des services de développement de l'ACDI pourrait créer une division des institutions électorales et représentatives, et le cadre du programme de coopération parlementaire du Secrétariat des relations parlementaires pourrait être élargi. D'une manière générale, toutefois, nous croyons que les projets devraient être mis sur pied et gérés par des organisations non gouvernementales en collaboration avec des organismes équivalents des pays participants.

Le Canada ne figure pas au nombre des pays qui ont, par le passé, fait de vigoureux efforts à l'échelle internationale pour favoriser l'avancement des droits de la personne. Il y a des raisons impérieuses et pratiques pour lesquelles non seulement il peut intervenir plus activement, mais il doit le faire. Le Canada a la compétence et, selon nous, la crédibilité nécessaires pour offrir son concours dans ce domaine. Dans ses relations extérieures, le Canada privilégie la coopération au lieu de tenter d'imposer ses valeurs et ses institutions. Les programmes ayant pour but de promouvoir les droits de la personne au moyen de l'avancement démocratique sont aussi un moyen d'établir des liens politiques avec d'autres pays. D'une part, les Canadiens pourraient transmettre leurs valeurs et partager leur expérience et d'autre part, ils pourraient apprendre à connaître les besoins et la vulnérabilité de leur propre démocratie. À ces raisons, nous en ajouterions une autre : ces programmes pourraient servir d'élément unificateur dans la politique extérieure du Canada, notre pays pourrait ainsi exprimer son attachement aux droits de la personne en évitant toute idéologie et toute partisanerie. À cette fin, nous recommandons que le gouvernement envisage de créer un institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique qui serait régi par des lignes directrices judicieusement élaborées, en vue d'appuyer les efforts déployés par des organisations non gouvernementales. Pour que cet institut tienne compte des diverses perspectives nationales sur l'avancement démocratique, notamment dans le tiers monde, nous recommandons que son conseil d'administration comprenne des représentants étrangers, un peu comme l'a fait le Centre de recherches pour le développement international. Une faible part des crédits de l'aide au développement pourrait servir à financer cet institut.

L'aide aux réfugiés

L'aide aux réfugiés occupe une place spéciale dans les mesures que prend le Canada pour secourir les victimes de violations des droits fondamentaux.